





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-172**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260573-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES DE L'EXPOSITION
CHIHARU SHIOTA, L'EXPOSITION " AIX AU GRAND SIÈCLE " ET DE CARTES POSTALES**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES DE L'EXPOSITION CHIHARU SHIOTA, L'EXPOSITION " AIX AU GRAND SIÈCLE " ET DE CARTES POSTALES-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre ville.

Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la ville.

Il est ainsi proposé la mise à la vente à la régie des Musées de la Ville des articles suivants :

- Exposition « Chiharu Shiota – Beyond consciousness », de Chiharu Shiota au Musée du Pavillon de Vendôme, au Musée des Tapisseries du 18 mai au 6 octobre 2024 et à la Chapelle de la Visitation du 18 mai au 1^{er} septembre 2024 :

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer en 2 000 exemplaires le catalogue de l'exposition avec les œuvres in situ :

- 1 200 exemplaires seront vendus au prix public de 10 €, dont 600 seront rattachés au stock du Musée du Pavillon de Vendôme et 600 seront rattachés au stock du Musée des Tapisseries,
- 700 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication, rattachés en totalité au stock du Musée du Pavillon de Vendôme,

- 100 exemplaires seront vendus au prix libraire de 7,69 €, rattachés en totalité au stock du Musée du Pavillon de Vendôme.

Ces ouvrages seront vendus jusqu'à épuisement des stocks.

- Exposition « Aix au Grand Siècle » au Musée du Vieil Aix, du 15 juin 2024 au 6 janvier 2025 :

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer en 1 000 exemplaires le catalogue de l'exposition.

Certains seront rattachés au stock du Musée du Vieil Aix, selon la répartition suivante :

- 550 exemplaires seront vendus au prix public de 15 €,
- 350 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication,
- 50 exemplaires seront vendus au prix libraire de 11,54 €.

50 exemplaires payants, vendus au prix public de 15 €, seront rattachés au stock du Musée des Tapisseries.

Ce catalogue sera vendu jusqu'à épuisement des stocks.

- Mise en vente de cartes postales :

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer 1 500 cartes postales représentant les trois musées (Pavillon de Vendôme, Musée du Vieil Aix, Musée des Tapisseries) pour mise en vente à la boutique des trois musées selon la répartition suivante :

- 500 exemplaires rattachés au stock du Musée du Vieil Aix, dont 400 seront à la vente au prix public de 1,00 € et 100 cartes postales hors régie pour la communication et la promotion des Musées,
- 500 exemplaires rattachés au stock du Musée des Tapisseries, dont 400 seront à la vente au prix public de 1,00 € et 100 cartes postales hors régie pour la communication et la promotion des Musées,
- 500 exemplaires rattachés au stock du Musée du Pavillon de Vendôme, dont 400 seront à la vente au prix public de 1,00 € et 100 cartes postales hors régie pour la communication et la promotion des Musées.

Ces cartes postales seront vendues jusqu'à épuisement des stocks.

La Ville d'Aix-en-Provence va également éditer des cartes postales en lien avec le Musée du Vieil Aix, pour mise en vente à la boutique du Musée du Vieil Aix dont :

- 500 cartes postales reproduisant l'œuvre « Les tontisses »,
- 500 cartes postales reproduisant l'œuvre « Le cuir au serpent »,
- 500 cartes postales reproduisant l'escalier de l'Hôtel Estienne de Saint-Jean,
- 500 cartes postales reproduisant l'escalier de l'Hôtel de Châteaurenard.

Pour chacun de ces 4 exemplaires susvisés, 450 cartes postales seront à la vente au prix public de 1,00 € et 50 cartes postales hors régie pour la communication et la promotion du Musée.

Ces cartes postales seront rattachées au stock du Musée du Vieil Aix et vendues jusqu'à épuisement du stock.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour la vente de ces ouvrages et cartes postales dans les musées de la Ville ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2024-172 - RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES DE L'EXPOSITION CHIHARU SHIOTA, L'EXPOSITION " AIX AU GRAND SIÈCLE " ET DE CARTES POSTALES-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

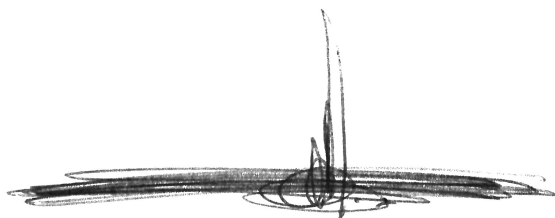
NEANT

N'ont pas pris part au vote


NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

